



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES: Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, 20 MARS.

La société des chemins de fer à Brème a publié un avis pour inviter le public à souscrire pour la continuation du chemin de fer de Minden à Brème; la concession de celui du Rhin au Wésér, jusqu'à Minden ayant été accordée par le roi de Prusse, ce dernier embranchement qui doit lier les ports d'Anvers et de Brème, distance que l'on pourra parcourir en moins de 24 heures, ne pourra manquer d'intéresser-tout le commerce en général, et l'on s'attend à voir la souscription bientôt remplie.

FRANCE. — PARIS, 23 MARS.

Un froid piquant avait retenu chez eux les promeneurs de Long champ. On a bien vu quelques voitures élégantes parcourir rapidement la ligne des Champs Elysées au bois de Boulogne; mais elles étaient fort clair semées, ainsi que les cavaliers et les piétons. Il est vrai que c'était le premier jour, et ce jour-là est toujours sacrifié, même quand le temps est plus favorable à la promenade. Il y avait 4 degrés au dessous de zéro à minuit, 4 degrés 1/2 à 4 heures du matin, 5 degrés à 6 heures; mais à midi il n'y avait plus qu'un degré. Cette température est fort pénible à supporter pour la classe indigente, qui a épuisé toutes ses ressources contre le froid, et beaucoup de malades entrent dans les hôpitaux.

La brochure du maréchal Clausel a été mise en vente. M. le maréchal Clausel avoue qu'il aurait dû donner sa démission plutôt que d'entreprendre l'expédition avec le peu de ressources que lui laissait le nouveau ministère; mais il s'excuse en disant qu'il s'est laissé emporter par son courage, à la vue des dangers qu'on accumulait devant lui, et que d'ailleurs la France aurait plus souffert d'un manque de foi envers les populations armées, qu'elle n'a souffert d'un échec dû à la seule infériorité des saisons. Du reste, M. Clausel demandait 30,000 combattants. Le ministère du 22 février les avait accordés, ils devaient être prêts pour le 15 septembre. Mais le cabinet se voyant ébranlé dès le mois d'août, retarda les préparatifs, et lorsque le ministère du 6 septembre arriva au pouvoir, il chercha par tous les moyens en son pouvoir, à rendre impossible l'expédition. M. Janvier lui-même n'a pas dissimulé que M. le général Damrémont avait été envoyé à Alger, afin de recevoir la démission de M. Clausel. Ce dernier a préféré poursuivre ses plans d'expédition avec les faibles moyens laissés à sa disposition plutôt que de paraître renoncer lui-même à l'entreprise.

Nous n'entrerons pas dans des détails sur le Mémoire justificatif de M. Clausel. Nous parlerons seulement des explications qu'il donne au sujet de sa fortune. On sait qu'il a été accusé d'avoir fait ses affaires particulières en Afrique, plutôt que celles du pays, et tout le monde connaît la pétition des habitants de Tiemcen. Le maréchal fait connaître plusieurs actes de désintéressement que les circonstances le forcent malgré lui à rappeler. Le maréchal a refusé un million du paralytique de Gérard, dont on lui a offert 5 millions pour négocier l'abandon d'Alger, contre une indemnité de cent millions pour la France. Le maréchal Clausel ne se défend pas moins pied à pied de l'inculpation de s'être adressé à des juifs pour partager le produit de quelques misérables bijoux arrachés aux habitants de Tiemcen.

La chambre a entendu hier le rapport de M. Janvier sur les crédits supplémentaires, c'est-à-dire sur les affaires d'Afrique. La lecture du rapport a duré plus de deux heures, pendant lesquelles l'attention de la chambre ne s'est pas un instant refroidie. Ce n'est pas le moment d'analyser cet immense travail. Nous dirons seulement qu'il n'était pas possible d'exposer les faits avec plus de clarté, de les apprécier avec plus de conviction et de sagacité que l'a fait le rapporteur. M. Janvier la discussion achèvera sans doute de dissiper les nuages qui planent depuis si longtemps sur ces affaires d'Afrique, et de déterminer le plan de conduite qu'il convient de suivre pour tirer le meilleur parti possible de notre possession d'Alger. Toutes les pièces de ce grand procès vont se trouver à la fois sous les yeux du public et de la chambre. M. Janvier a fait son rapport aujourd'hui. La brochure du maréchal Clausel a paru ce matin, et il y a peu de jours, M. Desjoberg, dont l'opinion, comme on sait, est peu favorable à la colonie, a publié l'exposé complet de ses longues et intéressantes recherches. Quand une question en est arrivée là, elle ne peut tarder à être résolue.

Ce qui nous a paru résulter jusqu'à l'évidence du rapport de M. Janvier, c'est que le gouvernement n'est pour rien dans le désastre de Constantine. L'intempérie de la saison, le défaut de transport et de munitions, voilà les seules et véritables causes des malheurs de notre armée. Quant aux contributions de Tiemcen, la commission propose, par un article additionnel, d'en restituer le montant à ceux qui l'ont payé. C'est le seul parti à prendre, le seul qui convienne à la justice de la France que nos malheureux sujets d'Afrique n'aient pas sollicitée en vain.

— Nous avons déjà parlé de l'influence que la crise commerciale des Etats-Unis exerce sur le commerce français qui se trouve en ce moment dans une position déplorable. On compte tous les ans un grand nombre de commissionnaires américains qui viennent à Paris, à Lyon à St-Etienne, à Rouen, etc., enlever au moins un quart des produits de nos manufactures en tous genres; c'est un des principaux débouchés de nos fabriques et de nos manufactures.

— Un journal annonce que M. l'archevêque a envoyé un avocat pour défendre sa déclaration devant le conseil d'état. Nous croyons pouvoir affirmer que l'assertion est dénuée de fondement. M. l'archevêque n'ayant point reçu communication des motifs de l'appel, mais seulement avis qu'il était formé, n'a pas cru devoir faire la moindre démarche.

(Gazette.)

— La princesse Hélène de Mecklenbourg, destinée au duc d'Orléans, est sœur du duc régnant de Mecklenbourg, nièce de l'empereur Nicolas et nièce également du roi de Prusse Guillaume III.

La princesse Hélène, aujourd'hui âgée de vingt trois ans, est aussi gracieuse que spirituelle, ce qui, en France, ajoute infiniment au mérite du blason que nous décrivions tout-à-l'heure. Une taille élevée et bien prise, comme il convient à une reine, une chevelure d'un blond cendré, héréditaire dans une ancienne famille d'Allemagne, une éducation si parfaite, qu'on pourrait la prendre pour une des nobles filles de la maison d'Orléans, voilà quelques-uns des avantages qu'on vante dans la jeune princesse. Elle demeure à Ludwigslust, les Versalles du grand-duché de Mecklenbourg-Schwerin, auprès de sa belle mère Auguste-Frédérique, fille du landgrave de Hesse-Hombourg, et troisième femme de Frédéric-Louis, père de la princesse Hélène. Elle est, dit-on,

musicienne parfaite, touche du piano à merveille, et compose agréablement. La peinture occupe aussi quelques-uns de ses loisirs. Outre l'allemand, sa langue maternelle, elle parle l'anglais, l'italien et le français avec facilité. Elle professe la religion luthérienne; mais, contre l'usage qui veut que, dans les mariages entre protestants et catholiques, les filles suivent la religion de leur mère et les garçons celle de leur père, tous les enfants du duc d'Orléans et de la princesse Hélène, seraient élevés dans la foi catholique.

Bulletin de la bourse de Paris de 23. — Le 3 o/o ouvert à 75 55 n'a pas tenu longtemps à ce cours. Il a suffi de quelques instans pour amener pour celui de 78 35 offert. Cependant il n'y avait aucune nouvelle en circulation. On attribua la baisse à des besoins d'argent pour la liquidation. L'actif était offert à 23 3/4 sans aucune demande. On a fait quelques affaires à prime, fin prochain à 25 1/4 dont 1. Les actions du chemin de fer de Paris à St-Germain, ont encore monté aujourd'hui de 10 francs, on demandait à 850 dont 30 fin du mois d'avril.

Quelques personnes prétendaient que cette hausse était motivée par des achats de la compagnie du chemin de fer de Montpellier, qui voulaient profiter de la hausse pour émettre des actions à des cours plus élevés; nous ignorons jusqu'à quel point cette version est fondée; ce qu'il y a de certain, c'est que l'agent de change de la maison R. a toujours été acheteur dans les hauts cours de ce jour. Les Banques de Belgique ont été recherchées à 139; cependant, il y a eu peu d'affaires sur cette valeur.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

On lit ce matin dans l'Indicateur de Bordeaux que, d'après les derniers avis, le général Saarsfield se disposait de nouveau à se porter en avant, ce qui mettra le général Evans à même d'en faire autant.

— On écrit de Madrid, le 14 mars: La discussion du nouveau projet de constitution a commencé hier dans les cortès. M. Castro, le premier orateur qui ait parlé en cette circonstance, voudrait que le nombre des sénateurs, de quelque manière que la seconde chambre fût composée, ne fût pas irrévocablement fixé, comme le propose le rapport de la commission, et demande de plus que les sénateurs ne soient pas nommés à vie. Il présente aussi quelques objections contre la dénomination même de sénat.

Les motifs invoqués par M. Castro contre un sénat limité une fois pour toutes à un certain nombre de membres, sont principalement tirés de ce que l'obstination de la seconde chambre dans une opinion impopulaire, amènerait toujours une nécessité ou un coup d'état, si la majorité ne pouvait en être modifiée par le souverain.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 24 MARS.

NAISSANCE D'UN PRINCE.

Aujourd'hui, à une heure et demie de l'après-midi, S. M. la Reine a donné le jour à un Prince, au château de Laeken.

C'est un coup de canon, et le son de toutes les cloches (mises en branle, malgré la fête du vendredi saint), ont annoncé cet heureux événement.

— Voici le premier bulletin publié par les médecins de S. M.:

Palais de Laeken, 24 mars 1837, 4 heures du soir. Aujourd'hui, à une heure et demie après-midi, S. M. la Reine est heureusement accouchée d'un prince. La mère et l'enfant sont dans le meilleur état.

Signés: MOREAU, RICKEN; d'. LEBEAU, SOMMER — M. de Theux, ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, est parti hier matin pour Liège. Il sera absent pendant huit jours.

— Dans la dernière séance du conseil de régence de Gand, M. Miune Barth, président, a donné connaissance d'une proposition de M. Meldepenningen, tendant à ce que le conseil demande au gouvernement le retrait de l'arrêté du 12 avril 1834 qui a ordonné l'expulsion de Charles Froment et d'autres étrangers.

M. le président a rappelé à M. Meldepenningen la disposition de l'art. 78 de la loi communale, qui défend aux membres du conseil d'assister aux délibérations qui concernent leurs parens ou alliés jusqu'au 4^e degré. (Ch. Froment a épousé la sœur de M. Meldepenningen.)

M. Meldepenningen a déclaré qu'il demanderait à un autre membre de présenter les développemens de sa proposition, à une autre séance.

Bruxelles, 24 mars (trois heures). — Au Lloyd, avant l'heure de la bourse, il y avait une assez forte tendance à la baisse. On a traité quelques parties Ardois à 20 3/4 et 7/8. A l'ouverture de la bourse le cours s'est établi 21 papier, et progressivement est arrivé à 21 1/2 argent pour toutes les échéances courant du mois.

Après la cote: Ardois 21 7/8 argent à demain 21 3/4 argent fin courant. Société Générale émission de Paris 150 p; Actions-réunies 101 3/4 p.

Une discussion s'était élevée avant-hier entre deux spéculateurs; il en était résulté quelques démarches pénibles pour les intéressés et leurs amis communs. Aujourd'hui, après une déclaration franche et sans réserves qu'il n'y avait point eu intention de tromper, les par-

ties dissidentes se sont réconciliées, à la grande satisfaction de tous les auditeurs.

Anvers, deux heures. — Ardois 21 1/2 5/8 3/4 papier.

Marché des huiles et graines. — Le prix des huiles s'est un peu relevé; les spéculateurs commencent à craindre que les dernières gelées n'aient fait du tort aux plantes de colza. Les tourteaux sont aussi un peu plus demandés.

LIÈGE, LE 25 MARS.

CONSEIL COMMUNAL.

Séance publique du 24 mars. — L'ouverture de la séance a lieu à 5 1/2 heures. L'appel nominal constate l'absence de MM. Fleussu et Tombeur.

Le procès verbal est adopté sans réclamation. M. Lion présente au nom de la commission du budget pour l'exercice de 1837, les résultats des dépenses et des recettes telles qu'elles ont été déterminées par le conseil, il propose de régler le budget de manière à ce que les recettes excèdent les dépenses, et de ne point faire de budget supplémentaire, dont presque toutes les allocations, ainsi que quelques autres placées au budget ordinaire, formeraient un tableau joint à une proposition d'emprunt, au moyen duquel on les couvrirait.

Voici les résultats du budget réduit à de justes proportions:

Recettes extraordinaires,	1,544,990 98
• ordinaires,	943,036 99
Total des recettes,	2,488,027 97
Dépenses ordinaires,	779,957 43
• extraordinaires,	1,703,741 79
Total des dépenses,	2,482,699 22
Recettes,	2,488,027 97
Dépenses,	2,482,699 22

Excédant, 4,328 75

M. Lion signale la nécessité d'un emprunt, dont la situation financière de la ville permet le paiement de l'intérêt et de l'amortissement, l'excédant des recettes ordinaires sur les dépenses de la même nature s'élevant à 163,129 56.

Les travaux qui restent à exécuter en 1837 et qui seront couverts au moyen des modifications du tarif de l'octroi jet de l'emprunt s'élevaient à 4,202,672,41

D'autres à exécuter en 1838, s'élevaient à 728,016 39

Total, 4,930,688 80

Ce mode de régler le budget mis aux voix, est adopté par seize membres contre huit, qui sont MM. Closset, Billy, Deliasse, Brixhe, Neujean, Despa, Galand et Koëler.

Le conseil adopte ensuite, sur la proposition de la commission susdite, à l'unanimité, la résolution suivante:

Art. 1^{er}. Il sera ouvert un emprunt de 2,000,000.
Art. 2. Le taux de l'intérêt annuel ne pourra dépasser 5 p. 0/0.
Art. 3. Il sera affecté à l'amortissement de cet emprunt 1 1/2 p. 0/0 en y ajoutant l'intérêt des sommes amorties.

Art. 4. Le conseil déterminera par des délibérations spéciales le montant et le mode de chaque émission.
Art. 5. L'amortissement et les intérêts seront portés chaque année au budget.

Art. 6. Les sommes à provenir de l'emprunt devront en premier lieu être affectées aux dépenses reprises dans le chapitre 1^{er} du tableau annexé, nous ferons connaître ce tableau, dans lequel on a compris les travaux les moins urgents et pourront en second lieu, être employés pour les dépenses qui font l'objet du chapitre 2^e de ce même tableau. — (En tout environ 1,780,000 francs.)

M. Hanquet demande que le collège veuille faire connaître au conseil le point auquel sont arrivées les négociations pour la démolition du mur et de la prison de St-Léonard. — Les explications, répond M. le bourgmestre, seront données demain.

On commence la discussion du rapport relatif au choix du terrain nécessaire pour l'établissement du jardin botanique.

Trois pièces concernant cette affaire sont d'abord lues par M. le bourgmestre, qui, en sa qualité de rapporteur, cède la présidence à M. Piercot.

La première de ces pièces est l'offre faite par beaucoup de propriétaires de terrains, situés entre le quai et le faubourg St-Léonard de céder leurs parcelles pour le jardin botanique;

La seconde est un nouveau rapport de M. Morren, professeur de botanique à l'Université, portant que les terrains dit du Beau-Mur et de Ste. Véronique (propriété de MM. Froidbise et Paques), peuvent être considérés comme les seuls qui soient propres à l'établissement du jardin;

Enfin, la troisième est une offre de 19 verges de terrain à joindre à ce qui a été précédemment présenté par les propriétaires du Beau-Mur, sous certaines conditions et réserves assez onéreuses toutefois.

M. Lefebvre demande que ces documents soient soumis à l'examen des commissions qui ont connu de l'objet. Cette proposition est mise aux voix et rejetée par 13 voix contre 10.

La discussion est ouverte sur le fonds de la question.

BULLETIN.

On trouve aujourd'hui dans les journaux de Paris, un rapport du général Lacy Evans au général Espartero, dans lequel se trouvent relatées toutes les circonstances de l'échec d'Hernani. Ce rapport confirme la vérité des récits qui étaient déjà parvenus à Paris et à Londres, par la voie des correspondances particulières.

Les journaux de Londres se livrent à des commentaires étendus sur ces derniers événements; ils attribuent la défaite du général anglais à la retraite de Saarsfield. Ce n'est point, disent ils, la première fois que la conduite des généraux espagnols est fatale dans les guerres dont la Péninsule a été le théâtre.

Après cette affaire d'Hernani l'un des sujets qui servent aujourd'hui de thème à la presse, c'est la publication du mémoire de M. le maréchal Clausel. Les feuilles de Paris, arrivées ce matin, donnent de larges extraits de ce document.

La situation de l'industrie, à Lyon, continue à inspirer des craintes. On attribue la crise que subit en ce moment la fabrique de cette ville, à des circonstances accidentelles, et qui peuvent disparaître.

Ce matin, à 9 heures, une salve de 101 coups de canon a annoncé aux habitants la naissance d'un second prince royal. Le drapeau national flotte sur un des bastions de la citadelle.

Aujourd'hui a eu lieu, à l'église de St-Barthélemi, une cérémonie qui avait attiré un grand concours de monde; on y remarquait beaucoup de personnes de distinction.

Nous avons annoncé dernièrement l'adjonction d'une école pour femmes adultes à chacune des écoles communales de filles.

L'attention du conseil communal doit se porter sur cet objet, d'autant plus important qu'il tend à diminuer les dépenses d'entretien des salles et du personnel de l'enseignement.

M. J. L. Nicolai, membre du conseil provincial et ancien commissaire du district de Verviers.

M. Detheux, ministre de l'intérieur, est arrivé hier dans cette ville. Il y restera une huitaine de jours.

— Demain dimanche une quatrième messe, de la composition du célèbre Cherubini, sera exécutée pour la première fois, à notre cathédrale.

raffineur à Liège, élysant domicile à Bruxelles, chez les sieurs Lesse et C^o, banquiers pour un appareil servant à fabriquer, à l'aide de la pression, des tuyaux de plomb ou autres, de toutes dimensions et longueurs et sans soudure.

— Le calcul suivant donnera une idée de l'exorbitance des droits de timbre sur les journaux étrangers. L'abonnement du Temps coûtait à Paris 80 fr. Ce journal, tout en augmentant son format, a baissé son prix à 72 francs.

— La banque du Havre, dont le capital provisoire est de 15 millions, s'organise rapidement. Elle a reçu ces jours-ci de nombreuses adhésions. Le montant souscrit dépasse déjà 13 millions.

— Le trop fameux abbé van Geel, frère du statuaire qui avait été naguère attaché à la paroisse du Finistère, à Bruxelles, et avait quitté la soutane pour se livrer aux arts, en 1830, vient de mourir à Paris.

— Un document communiqué au parlement porte à 93,500 livres, st. les sommes qui ont été versées à l'échiquier, du 22 avril 1834 au 26 janvier dernier sur l'annuité de 50,000 liv. accordée au roi des Belges.

— Des lettres de Calcutta du 26 décembre par la voie de Bombay annoncent l'arrivée dans l'Inde du général Allard.

— La veuve du marquis de Moncayo (général Quesada) vient de mourir à Madrid. Elle laisse deux fils: l'un est en France et l'autre en Amérique.

— On lit dans le Diario di Roma du 5 que beaucoup de neige était tombée la veille dans cette ville, chose presque extraordinaire; car depuis celle qui tomba le 25 mars 1795, on n'avait pas vu tant de neige à Rome.

— M. Gaynard, médecin, de Paris, part le 10 avril prochain avec M. Marmier pour un grand voyage scientifique. Il se dirigera d'abord vers la Norvège, d'où il passera en Laponie; il reviendra par la Suède, à St-Petersbourg, ira visiter la côte de Crimée, et reviendra par Constantinople.

VILLE DE LIÈGE.

P.S. Nous recevons à l'instant de l'administration communale de notre ville, les lignes qui suivent: Les bourgeois et échevins s'empressent d'annoncer à leurs concitoyens, que S. M. la reine est heureusement accouchée d'un Prince le 24 mars.

Demain 26 du courant, les édifices publics seront illuminés en réjouissance de cet heureux événement.

A l'hôtel de ville, le 25 mars 1837.

Le président, Louis Janme. Par le collège, le secrétaire, Deminy.

DU CHOIX D'UN JARDIN BOTANIQUE.

C'est à la séance de ce soir, que le Conseil communal va s'occuper du choix définitif d'un terrain pour un Jardin botanique.

Aucun terrain n'a obtenu la majorité absolue des voix dans le sein de la commission, et il est probable qu'il en sera encore de même ce soir dans le Conseil.

Trois terrains se disputent l'honneur de la préférence: le Beau-Mur, un jardin près de l'église Ste. Véronique, et un vaste terrain situé entre la chaussée et le quai St-Léonard.

Il est évident que si le conseil ne peut réunir la majorité des voix sur aucun de ces terrains, il faudra consulter le mérite relatif de ces trois localités, pour déterminer un choix.

Comme les intérêts de paroisse ou de quartier paraissent devoir jouer un rôle dans cette discussion, il est essentiel de fixer d'avance le mode par lequel on votera.

Ce mode, à notre avis, ne peut être que le suivant; il est entendu qu'il devra être adopté avant tout scrutin: 1° On doit ouvrir un scrutin où chacun restera libre de voter comme il l'entendra, sur ces trois terrains où sur les autres qu'il voudra proposer;

2° Si, comme c'est probable, aucun terrain n'a réuni la majorité absolue des voix, on procédera à un nouveau tour de scrutin, qui peut donner un résultat différent du pre-

mier, puisque les partisans du terrain qui, au premier vote, a réuni le moins de voix, peuvent faire pencher au second tour la balance d'un côté ou de l'autre;

3° Si le second tour de scrutin ne donne aucun résultat, on ouvrira un troisième scrutin de ballottage entre les deux terrains qui auront réuni le plus de voix; de ce mode résultera, la troisième fois, une majorité absolue pour l'un ou l'autre terrain; le cas de partage seul pourrait rendre incertain le choix.

Nous ne connaissons pas assez les localités pour tâcher de faire incliner la balance; mais on dit que M. Morren, professeur à l'Université et directeur du jardin botanique, qui d'abord avait donné son adhésion au Beau-Mur, se prononce maintenant chaleureusement en faveur du terrain de Ste. Véronique. Le terrain de cette dernière localité serait meilleur; l'exposition plus favorable; le sol en pente et accidenté. De plus, l'on n'aurait pas à craindre les inconvénients du voisinage du fort de la Chartreuse, qui empêchera même d'établir de ce côté du jardin une clôture en murailles, et qui exposera en temps de guerre à voir ravager toutes les plantations, pour mettre le fort en état de défense.

Toutefois le terrain du Beau-Mur a des chances; au voisinage de l'Université, ne réunissant pas l'avantage de compter six ou sept voix bien compactes, qui votent ordinairement en masse et comme un seul homme!

Esérons que cet intérêt condamnable de localité ne prévaut pas jusqu'à fausser la décision du Conseil communal.

ARRÊTÉ ROYAL.

Correspondance des juge de paix — Franchise.

Art. 1^{er}. La franchise de port est attribuée à la correspondance réciproque, sous bandes et contre-seing, que les juges de paix entretiennent d'autre part avec le procureur du roi de leur canton judiciaire, et d'une part, dans l'étendue de ce même canton, avec les commissaires de police, les officiers et commandants de brigade de gendarmerie, ainsi qu'avec les bourgmestres et échevins chargés de la police, confaisant fonctions d'officier de l'état-civil.

2. Les dépêches que les juges-de-peace adresseront aux autorités locales, ou qu'ils recevront de ces dernières, devront indépendamment du contre-seing, être revêtues d'une suscription ainsi conçue: Police ou état civil.

Notre ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté. Donné à Bruxelles, le 9 février 1837. LÉOPOLD.

* * Nous aurons la semaine prochaine le bénéfice de Mme. Stevens. La représentation se composera du Serment, grand opéra d'Auber, et de la Belle Ecaille, drame-vaudeville en 3 actes.

Ce spectacle nous semble devoir attirer un nombreux public. Le Serment a obtenu, comme on sait, un très grand succès sur notre scène. La musique de cet ouvrage nous paraît propre à faire ressortir le talent de plusieurs de nos chanteurs. Le rôle si dramatique du conscrit sera, sans doute, très-bien rendu par Richarme. Tout le monde la entend parler de l'aventure si tragique et si populaire de la femme connue à Paris sous le nom de la Belle Ecaille, assassinée par son amant dans un accès de fureur jalouse. C'est, pensons nous, cette même aventure qui a servi de sujet aux auteurs de la pièce, qu'on nous promet.

Les habitués du spectacle s'empressent d'assister au bénéfice de Mme. Stevens, l'une des meilleures comédiennes qui aient paru sur notre théâtre.

* * Demain a lieu le 3^{me} début de M. Emile, jeune premier ténor. Nous l'avons vu jeudi dernier dans la Dame Blanche, et nous persistons à penser que cet artiste, s'il veut se borner à l'opéra comique, serait une bonne acquisition pour notre troupe dramatique de l'année prochaine.

* * On nous assure que M. Sansé a résolu de former une troupe de vaudevilles pour la saison d'été, et il chercherait à exploiter, pendant une période de temps, les villes environnantes, telles que Verviers, Namur et Spa. M. Paul, jeune premier, que nous avions l'année dernière, ferait partie de cette troupe.

* * Nous croyons devoir rappeler dans l'intérêt des Beaux-Arts et de ceux qui les cultivent, que l'Académie royale de Peinture, Sculpture et Architecture de Bruges, ouvrira son Salon d'exposition le 24 septembre prochain. Les objets de peinture, sculpture, architecture, gravure, ciselure, lithographie ou dessin, exécutés par des artistes vivants, sans distinction de patrie et de résidence, seront admis; ils devront être adressés franc de port, avant le 15 septembre.

Une liste de souscription sera ouverte pour l'acquisition d'objets exposés au Salon. Ils seront répartis entre les actionnaires, par la voie du sort. Chaque action est de cinq francs.

* * Nous avons annoncé les nombreuses promenades de beaux gras qui ont eu lieu cette année dans les rues de notre ville, et nous avons dit qu'une polémique s'était engagée à ce sujet dans un journal de Liège. Un marchand boucher a trouvé à propos de réclamer, contre l'annonce d'un de ses confrères: il est facile et permis, dit-il, de faire promener des bœufs, de les empêcher de les couvrir de fleurs et de faire erier vive le propriétaire, mais il n'est pas permis de dire qu'on possède le plus gras de tous, le plus gras messieurs, c'est moi qui en suis le propriétaire.

Cette réclamation a donné lieu à la verte réponse qui suit: M. Gaspard Falla a voulu jouer, sans doute, le rôle de sublimé banque en annonçant par la voie de votre estimable journal, que le bœuf le plus gras était celui acheté par M. Smets de Hasselt.

Je ne ferai que signaler les dix bœufs de M. Magnée, au nombre de lesquels il y en a qui sont beaucoup plus gras que celui de M. Smets. Je considère l'annonce de M. Falla comme une plaisanterie singulièrement déplacée; le public pourra d'ailleurs apprécier à la halle, les connaissances plus que douteuses de ce bœuf cher. Nous ferons connaître la réplique du sieur Falla.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 24 MARS.

Naissances : 5 garçons, 1 fille.

Mariages 3, savoir : Entre Jean Louis Joseph Closset, hôteleur, rue Tribouillet, et Marie Elisabeth Rocour, journalière, rue aux Taves — Pierre Lambert Hofman, journalier, rue de la Madelaine, et Marie Joseph Defresne, journalière, même rue — Nicolas Caré, armurier, faubourg Ste. Marguerite, et Marie Marguerite Dewalle, journalière, même rue, veuve de Jean Gérard Servais.

Décès : 3 garçons, 5 hommes, 5 femmes, savoir : Noël Lambert Guerin, âgé de 78 ans, cultivateur, rue de Joie, veuf de Marie Anne Bauwin. — Nicolas Joseph Grandchamps, âgé de 68 ans, menuisier, rue Grande Béche, veuf de Marie Joseph Manay. — Hubert Gaspar Meunier, âgé de 59 ans, menuisier, rue Chaffour, époux d'Anne Catherine Houge. — Joseph Harelle, âgé de 45 ans, passementier, faubourg Ste. Marguerite, époux de Marie Thérèse Thillieux. — C. Schokaert, âgé de 22 ans, canonier au 3^e régiment d'artillerie. — Anne Prion, âgée de 67 ans, sans profession, rue des Marcs. — Marie Broby, âgée de 60 ans, couturière, rue derrière St. Denis. — Agnès Chemanne, âgée de 52 ans, journalière, rue Pierreuse. — Marie Gertrude Barbier, âgée de 32 ans, sans profession, rue des Mineurs, épouse de Pierre Collard. — Ad. Ode Josephine Durieux, âgée de 24 ans, couturière, faubourg d'Amersour.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Dimanche 26 mars, abonnement courant, 3^eme. début de M. Emile, la FIANCÉE, opéra comique. — LE MARI DE LA DAME DE CHOEUR, vaudeville.

Lundi 27, abonnement suspendu, la sixième représentation de la JUIVE.

AVIS. — MONTE DE 1837.

Le gouverneur de la province de Liège porte à la connaissance du public que, sur la demande de M. l'inspecteur provincial du haras de l'état, M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères vient de donner l'ordre de remplacer l'étalon Eclipse, à la station de Fexhe-lez-Slins, par l'étalon de pur sang Goodwood.

Le prix de la saillie reste fixé à 10 francs.

A Liège, le 23 mars 1837.

Baron VANDENSTEEN.

AVIS.

Le receveur des contributions directes des quartiers du Sud et de l'Est, invite les contribuables à venir avant la fin de ce mois payer un acompte sur leurs contributions de cette année.

Liège, le 25 mars 1837.

TAXE DU PAIN, du 25 mars.

Pain de seigle, 27 centimes.

Pain moitié seigle et moitié froment, 36 c.

Pain de ménage, 44 c.

ANNONCES.

MAGASIN

Nouveauté à prix fixe,

RUE DU PONT D'ILE A LIEGE.

M^{me} JOASSART-CHANTRAINE

A l'honneur d'annoncer son RETOUR POUR PARIS,

Où elle a fait choix.

DES NOUVEAUTÉS QUI ONT PARU POUR LA SAISON.

579

BAL DIMANCHE ET LUNDI, 26 et 27 courant, à la Grande-Salle de devant le Château, à HERSTAL.

366

BAL le 26 et 27 mars, Fêtes de Pâques, à la grande salle du Moulin, à Herstal, chez BORGUET.

554

CHIEN PERDU.



On peut réclamer au n° 622, rue du Pot Pot d'Or, un CHIEN D'ARRÊT perdu.

Au nombre des barrières qui doivent être réadjudgées le mercredi 29 du courant, (voir notre supplément d'annonces de ce jour) il faut comprendre la BARRIERE de GRIVEGNEB, sur la route de première classe, n° 4, de Bruxelles vers Malmedy.

HUITRES ANGLAISES chez TART, derr. l'Hôtel de Ville.

HUITRES ANGLAISES chez PARFONDRY, derrière l'Hôtel de Ville.

UN JEUNE HOMME, qui vient de finir son cours de science commerciale, cherche à se PLACER dans une bonne maison de commerce de cette ville ou du dehors. S'adresser quai de la Sauvenière, n° 10. 570

On demande un co-abonné au POLITIQUE. S'adresser à la Fontaine d'Or, rue Souverain-Pont, n° 563.

A LOUER TOUT DE SUITE UNE MAISON avec jardin située à FRAGNEE. S'adresser quai d'Avroy n° 562. 538

MAGASIN PLACE-VERTE, N° 780.

M^{me} E. SOMMER a l'honneur d'informer le public que ses magasins sont assortis de QUELQUES MILLE ACNES MOUSSELINE LAINE et CACHEMIRE en dessins les plus nouveaux; SOIRIES EN TOUS GENRES; SCHALS INDOUX et CACHEMIRE LES PLUS RICHES; QUELQUES MILLE SCHALS BROCHÉS A TOUS PRIX; SCHALS MOUSSELINE LAINE et THIBETS; ÉCHARPES, COLLIERS, FOUARDES, CRAVATES EN GRANDES QUANTITÉS. Quelques centaines pièces de Coton à tous prix; idem, lingalines et cotonnettes; grand assortiment de bonnettes; quelques mille paires gants de soie, depuis fr. 1-25, etc., etc.

On trouve chez elle le plus grand choix et les prix les plus avantageux.

Ayant constamment une personne de sa maison sur la place de Paris, pour les achats, elle est à même d'offrir toujours au public les articles nouveaux à mesure qu'ils paraissent.

502

A LA COURONNE DE ROSES, RUE VINAVE D'ILE N° 607.

On vient de recevoir un GRAND ASSORTIMENT de COTONS ANGLAIS filés, Ecrus et Banchis, de BAS en COTON, FILOSELLE et mi soie; GANTS de toute espèce.

Le MAGASIN est constamment pourvu de BAS de laine, BONNETS et ROBES d'enfants, FILS et SOIE à coudre, COR-IONS etc., et enfin une quantité d'objets trop longs à détailler.

571

A LOUER POUR LE 24 JUIN PROCHAIN,

UNE MAISON, COTÉE 391, SITUÉE RUE DES RAVETS,

Près de la rue Neuve, derrière le Palais,

Occupée par M. le président Franssen.

S'adresser rue des Célestines, n° 675 ter. 530

FOIRE A HERSTAL, MARDI DE PAQUES 28 MARS.

20 frs. à celui qui vendra le plus beau cheval.
10 frs. à celui qui amènera le plus de vaches.
10 frs. à celui qui amènera le plus de cochons.
Après dîner mat de cocagne. 551

VENTE D'OBJETS D'HABILLEMENT.

Le MARDI 29 mars courant, à dix heures du matin, LE RECEVEUR DES DOMAINES, vendra dans une salle du palais UNE QUANTITÉ de capotes pantalons et guêtres, mis hors de service aux 18^e et 19^e régiments de réserve. ARGENT COMPTANT. 541

UNE GRANDE QUANTITÉ DE CHENE, D'UNE GROSSEUR ET DIMENSION EXTRAORDINAIRES,

Dont une partie avait été destinée pour la marine.

La vente se fera au pied des arbres à crédit sous caution. 572

VENTE PUBLIQUE DES BIENS COMMUNAUX

DE VILLERS-L'ÉVÊQUE.

LES VENDREDI, SAMEDI, 7 et 8 avril 1837, l'administration communale de Villers-l'Évêque fera vendre aux enchères publiques et à l'extinction des feux, par le ministère de M^e FRANCKEN, notaire, en son étude à Villers-l'Évêque,

582 ARES 54 CENTIARES

DE BIENS COMMUNAUX.

APPARTENANT AUDIT VILLERS-L'ÉVÊQUE.

La vente aura lieu en 23 lots. Les acquéreurs auront des facilités pour le paiement.

S'adresser audit notaire FRANCKEN, à Villers-l'Évêque, pour connaître les conditions de la vente. 539

AVIS POUR SURENCHERIR.

Par acte reçu par M^e BIAR, notaire à Liège, le 15 mars 1837, LAMAISON cotée 260, sise au faubourg Sainte-Marguerite, audit Liège, a été adjugée pour le prix de 3060 francs.

Aux termes du même acte, toute personne solvable peut jusqu'au 15 avril 1837, à midi, surenchérir la dite maison d'un 10^e par une déclaration à faire en l'étude du M^e BIAR, rue Vinave d'île, n° 43. 576

DEUX QUARTIERS INDÉPENDANS A LOUER présentement, ainsi qu'un JARDIN, pour l'époque de Mars prochain, à Ste.-Claire, n° 130. 534

LE JEUDI 13 AVRIL 1837, à 11 heures, M^e DUSART, notaire à Liège, vendra DÉFINITIVEMENT, sans réserve d'information ni de surenchère, sur la mise à prix de onze mille francs, en son étude rue Féronstrée,

MAISON DE COMMERCE.

avantageusement placée derrière le cheur St. Paul, n° 153, avec cour, fournil etc.

Il y a toute facilité de paiement et sécurité pour acquérir. S'adresser audit notaire pour connaître les conditions. 568

VASTE MAISON

AVEC BEAU JARDIN A VENDRE.

M^e DUSART, notaire à Liège, est chargé de vendre UNE GRANDE MAISON, située à Liège, quai d'Avroy, n° 737 portant l'enseigne du Moulin d'Or, avec un superbe jardin de trois verges grandes, entouré de murs construits à neuf.

Cette maison et surtout le terrain et le jardin sont susceptibles d'acquiescer une très grande valeur, si les plans du chemin de fer restent tels qu'ils existent aujourd'hui, l'embranchement vis-à-vis de la rue sur Meuse à l'Eau, longera le jardin, lequel doit se trouver à proximité du bassin qu'on se propose d'établir. 565

TERRAIN A VENDRE,

ENVIRON 3,000 MÈTRES,

PROPRE A Y BATIR DES MAISONS DE COMMERCE ET DE RENTIER,

Ce terrain présente 60 à 70 mètres de façade sur la rue Grétry, entre les deux ponts construits sur la Meuse et sur l'Ourte; le passage y sera très fréquent et des boutiques s'y établiront avec avantage, la rue, large de 16 mètres, aura deux trottoirs commodes pour les piétons.

Les portions de ce terrain ayant façade sur la Meuse et l'Ourte, présentent les plus beaux points de vue qu'aucune construction voisine ne pourra ofusquer, à portée de la belle promenade de la Boverie, elles conviennent parfaitement pour habitation de rentier; il sera accordé des facilités pour le paiement.

S'adresser pour les prix et conditions à M. J. H. DEMONCEAU, Place St-Denis, n° 637. 573

LE MERCREDI 29 MARS

A 10 HEURES DU MATIN,

Il sera procédé par le ministère du notaire BERTRAND et pardevant M. le juge de paix du quartier du nord de cette ville, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais, à la vente aux enchères publiques

DE 6 ARES 37 METRES

JARDIN POTAGER

AVANTAGEUSEMENT PLACE

pour des nouvelles constructions,

SIS AU FAUBOURG VIVEGNIS,

joignant à MM. Dejaer, Wilmotte et au vignoble dite Lava. S'adresser audit M^e BERTRAND, notaire. 515

AVIS.

Il sera procédé le 4 avril prochain, à dix heures du matin, pardevant le conseil d'administration de l'arsenal de construction à Anvers, à l'adjudication publique de la FOURNITURE D'UNE PARTIE DE BOIS DE CONSTRUCTION.

Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu est déposé au bureau militaire de l'administration provinciale à Liège, où il pourra en être pris communication.

Liège, le 20 mars 1837.

CHOCOLAT

FABRIQUÉ A LA MÉCANIQUE,

Au n° 32, rue du Pont-d'île, on vient de recevoir un assortiment de CHOCOLAT, de divers prix et qualités: Chocolat ordinaire, idem à la Vanille, à la Canelle, au Saïep, etc. depuis 55 cents jusqu'à 1 florin 25 cents le demi-kilo

VOIR LE SUPPLÉMENT.

VENTE
D'UNE BELLE
PROPRIÉTÉ.
PLACÉE

AU CENTRE DU VALLON DE SCLESSIN.

Le JEUDI 20 AVRIL 1837, dix heures du matin, M^e KEPPELLE, notaire à Liège, vendra aux enchères, devant M. le JUGE DE PAIX des quartiers Sud et Ouest de cette ville, en son bureau, rue Mont St. Martin,

1° UN CORPS DE FERME
DANS LE MEILLEUR ÉTAT,

Et réunissant toutes les commodités, avec six bonniers, quinze verges grandes, quinze verges petites de cotillage, verger, prairies, houblonnière et terres y attenantes, joignant du levant, à la propriété acquise par M. Piercot, du midi à la chaussée et à M. de Sauvage.

2° Cinq verges grandes, quatorze petites de terre, sise dans la campagne de Sclessin, tenant à M. de Sauvage et autres.

3° Une verge, quatorze petites de terre, sise au lieu dit Sous les Vignes, tenant au même.

Les propriétés sont situées à SCLESSIN, COMMUNE D'OU-GRÉE, dans une des positions les plus avantageuses, sous tous les rapports, des environs de Liège.

S'adresser, pour les voir, au sieur Lambert PHILIPPE qui les exploite; pour les conditions en l'étude dudit notaire, et au bureau de paix. 47

VENTE

D'UNE

BELLE MAISON DE COMMERCE.

JEUDI 6 avril 1837, à 2 heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M^e BIAR, notaire à Liège, à la vente

D'UNE

belle maison de commerce,

PORTANT L'ENSEIGNE DE LA FONTAINE D'OR,

Située audit Liège, rue Souverain-Pont, n° 593,

Consistant en belles et grandes caves, salons, cour, cuisine, lavoir, citerne, deux pompes, plusieurs chambres à feu aux premier et second étages, etc., etc.

Il sera accordé des grandes facilités pour le paiement. S'adresser audit notaire BIAR. 402

Une maison et dépendances

AVEC 87 ARES DE JARDIN ET PRAIRIES,

Le tout ne formant qu'un ensemble, situé aux bruyères de Heuseux, commune de Cerexhe-Heuseux, appartenant aux enfants Jean Guillaume Dolne, aux conditions qu'on peut dès maintenant prendre connaissance chez le dit notaire. L'adjudicataire aura toute facilité pour le paiement du prix. 533

LE POLITIQUE

LE MARDI 28 MARS courant, à dix heures du matin, le notaire LEGRAND VENDRA publiquement

UNE VINGTAINE D'ARBRES,

ESSENCES DE CHÊNE ET DE FRÈNE, PROPRES A TOUT USAGE,

Croissant sur la propriété des enfants de feu M. le greffier Joris, sise au Chainay sur Bouby, dans la commune de Retinne. Cette vente sera faite sur le lieu. ARGENT COMPTANT. 536

VENTE

POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

LE 15 MAI 1837, dix heures du matin, il sera procédé à la vente aux enchères, en l'étude à LIÈGE DU NOTAIRE KEPPELLE ET PAR SON MINISTÈRE,

1° D'UN CORPS DE FERME

AVEC JARDIN, PRAIRIES ET TERRES ARABLES,

Contenant environ ONZE BONNIERS ET DEMI, exploitée par les époux Collette; cette belle propriété est située au lieu dit Outrecour, commune DE BATTICE, entre José et Herve, à un demi quart de lieue de cette ville.

2° UNE AUTRE PETITE FERME

OU METAIRIE PLACÉE PRÈS DE LA PRÉCÉDENTE,

au lieu dit la voie de Chêne même commune de Battice

Composée d'une bonne et grande MAISON, d'une plus petite à côté, avec jardin et prairie contenant environ quatre hectares et demi. Ce deuxième article est exploité par la veuve Vassen. Et c'est aux conditions à voir en l'étude, à Liège, rue St. Hubert, n° 591, dudit notaire. 409

TOLLETTE.

NOUVELLE IMPORTATION ANGLAISE.

Jusqu'à présent on n'avait obtenu des nombreuses compositions pour la teinture des cheveux que des résultats nuls ou incomplets. L'eau anglaise récemment importée de Londres par la maison Rousseau Ma, de Paris, n'était point connue en France; cette eau teint les cheveux, moustaches et favoris en toutes nuances, les rend doux et brillants, ne déteint jamais et ne salit ni le linge ni les chapeaux.

On trouve également, au même dépôt, les articles suivants, dont la réputation dispense de tout éloge: La pommade grecque qui arrête la chute des cheveux, les empêche de blanchir et les fait pousser en peu de temps; L'épilateur du séral, qui fait tomber les poils-follets du visage ou des bras en dix minutes, sans laisser de traces ni altérer aucunement la peau; L'eau rose de la cour, qui donne au teint un coloris vif et naturel, on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse; La crème de Turquie, qui blanchit à l'instant même la peau la plus brune; L'eau de Turquie, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage; elle contribue aussi à la blancheur de la peau; L'eau des chevaliers, qui détruit ou prévient la mauvaise haleine, lui donne le parfum le plus suave et blanchit parfaitement les dents sans en offenser l'émail; La pommade américaine, qu'il suffit de passer sur les cheveux pour les teindre à la minute; La Pâte circassienne, qui blanchit et adoucit les mains à l'instant même. Prix fixe: 6 frs. chaque article.

On trouve aussi à l'adresse ci-après des petites Oreilles-Cornets, instrument pour la

SURDITÉ

Très-léger, tenant seul sur la tête, et qui rend à l'ouïe toute sa finesse. Prix fixe: 20 francs. On expédie. Affranchir. Le dépôt des articles ci-dessus de la maison Rousseau-Ma, de Paris, est établi chez M. BACHA, marchand de musique et nouveautés, pied du Pont d'Ile, n° 763, à Liège. 285

AVIS TRÈS IMPORTANT.

LA GRANDE ET RICHE
SEIGNEURIE DE EHRENHAUSEN,
EN CARINTHIE,
SITUÉE PRÈS DE KLAGENFURT, VILLE CAPITALE,
AVEC SUPERBE CHATEAU,

TERRES FERTILES, BOIS, CHASSE ÉTENDUE, etc. etc., CORVÉES ET RENTES CONSIDÉRABLES,
sera vendue par Action de frs. 20.

Irrévocablement le 20 Mai 1837, sous la Garantie du Gouvernement.

Il y est combiné

LE BEL HOTEL N° 70, A BADE,

ET BEAUCOUP D'AUTRES PRIX,

De manière que cette Vente s'élève à PLUSIEURS MILLIONS.

Il est accordé aux souscripteurs plusieurs Actions gratis par série de frs. 120.

S'adresser pour tout ce qui concerne cette belle Vente

à l'Administration générale de
LEOPOLD DEUTZ et C^e, à MAYENCE S. L. RHIN.

La commission administrative

DES HOSPICES CIVILS DE LIÈGE,

Informe que, le MERCREDI 12 AVRIL 1837, à 3 heures de relevées, elle mettra en adjudication publique, au rabais, par voie de soumissions, et ensuite de vive voix à l'extinction des feux,

LA CONSTRUCTION

DIVERS TRAVAUX

A EXÉCUTER AUX BATIMENS,

1° D'une ferme, sise près de Herve, d'une, sise à Bellaire et d'une à Tignée, en un lot.
2° De deux fermes, sises à Lantim et d'une sise à Juprelle, aussi en un lot.

Les soumissions devront être remises au plus tard, le jour de l'adjudication avant midi, au secrétariat de ladite commission, où l'on peut voir, tous les jours de 9 heures à midi, le cahier des charges. Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir. 446

BOURSES.

PARIS, LE 23 MARS.

Cinq pour cent, ..	106 40	Esp. D. diff. s. int.	00 00
Trois pour cent, ..	78 35	• Dt. pas. s. int.	6 1/2
Act. de la B. de Fr.	2405 00	Belgic. Empr. 1832	103 1/4
Napl. Cert. Falc.	98 20	Banque de Belg.	1390 00
Esp. Ardoin 1834.	23 7/8		

AMSTERDAM, LE 23 MARS.

Holl. Dette active.	100 3/8	Inscr. au gr. livre.	65 3/16
Dito 2 1/2.	52 3/8	Certifi. à Amst.	95 3/8
Différée.	61 6/8	Pologne. L. A. 300f.	111 1/2
Billet de change	21 7/8	Lots de Rd. 50 f.	000 0/0
Syndic. d'amort.	93 1/8	Espagne. E. Ard.	22 13/16
• 3 1/2.	76 1/8	Dito grd.	00 0/0
Soc. de comm. P.-B.	183 1/8	Dette différ. anc.	8 1/4
• nouvelle.	000 0/0	• nouv.	00 0/0
Russie, H. et C. 5	103 1/4	• passive.	6 7/8
• 1829, 5	000 1/4	Autriche. Métal. 5.	99 1/2

ANVERS, LE 24 MARS.

ANVERS. Det. activ.	105 0/0	ANVERS. Cert. Falc.	92 1/4	P
• Det. différ.	44 1/2	ÉTAT-RO. Lev. 1832.		
Emp. de 48 mill.	100 1/8 100	• An. 1834.	101 0/0	P
HOLL. Dette active.	00			
Rente remboursab.	97 1/4			
AUTRICHE. Métalli.	104 0/0			
Lots de fl. 100.	000			
• de fl. 250.	425 0/0	Amst., c. jours.	114 0/0 av.	P
• de fl. 500.	675 0/0	Rotterdam, idem.	114 0/0 av.	P
Polog. Lots fl. 300.	112 1/2	Paris, idem.	118 1/2 p.	
• fl. 500.	137 1/2	• 2 mois.	314 0/0 p.	
BRÉSIL. E. à L. 1834	85 1/2	Lond. p ^r Estr. c. j.	40 3/4	
ESPAG. Emp. 1834.	24 22 1/4 2 3/4	• 2 mois.	39 1/0	A
D. diff. 1834.	0 0/0	Hain. p ^r 40 Hh. c. j.	35 3/8	
Dit. p. 1834.	0 0/0	• 2 mois.	35 3/16	
Dette différ.	8 5/8	Bruxelles et Gand.	114 0/0 p.	

CHANGES.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 24 MARS 1837.
Les fonds Espagnols ont été faibles au commencement à notre bourse de ce jour.
Ardoin ouvert 21 3/8 1/2 5/8 3/4 7/8, 22 le 1/8 1/4 1/8, 22 21 7/8 et reste 21 3/4 et A.
On a fait assez d'affaires.

BRUXELLES, LE 24 MARS.

COURS		ACTIONS.		
Emp. Rotsch.	100 1/4	Act. Société Gén.	737 0/0	P
• Fin cour.	100 1/4	Act. de la S. de C.	436 0/0	P
• pr. 4 m. d. t.	000 0/0	Act. la B. de B.	106 0/0	P
• 1836, 4 m. d. t.	92 0/0	Act. C. Sam. et O.	160 0/0	P
• Fin cour.	92 0/0	Act. des Hauts-F.	432 0/0	P
• pr. 4 m. d. t.	00 0/0	Act. Charb. Flenu.	432 0/0	P
Dette activ. 2 1/2.	52 1/2	Act. Banq. fonc.	98 0/0	P
E. de la ville 1832	99 0/0	Act. Ch. H. et W.	100 0/0	P
Dette active-holl.	52 0/0	Act. Ch. Sclessin.	120 0/0	P
Rente domaniale	97 1/4	Act. Entr. Indust.	121 0/0	P
BRÉSIL 1834.	85 1/2	Act. Ch. Lev du F.	106 1/2	P
AUTRICHE. Métall.	104 0/0	Act. S. d'Ugrée.	116 0/0	P
ROME 1832.	101 1/0	Act. S. Sars-Lonch.	108 0/0	P
NAPLES. Falconnet.	92 5/8	Act. Che de fer.	98 0/0	P
• Banque Tav.	00 0/0	Act. S. de Venues.	106 1/2	P
PORT. Dona Maria.	00 0/0	Act. bat. à V. Anv.	00 0/0	P
ESPAG. Ard. 1834.	21 3/8	Act. S. St. Léona.	106 1/2	P
• Fin cour.	21 3/8	Act. S. Chatelin.	144 0/0	P
• gros. pièces	00 0/0	Act. S. Verreries.	138 0/0	P
• pr. 4 m. d. t.	24 1/2	Act. Ecl. gaz. rés.	95 0/0	P
• différée 1834.	00 0/0	Act. S. Raffinerie.	116 0/0	P
• anc.	0 0/0	Act. Verr. Charl.	113 0/0	P
• dette passive.	00 0/0	Act. Expl. l'Espér.	116 0/0	P
		Act. des Brasseries.	101 0/0	P
		Act. Librairie H.	100 0/0	P
		Act. Typogr. W.	00	P
		Act. Fabr. Tapis.	143 0/0	P
		Act. Fabr. de fer	103 1/2	P
		Act. Mutual. ind.	106 1/4	P
		Act. C. de Bruges	104 0/0	P
		Act. H. E. Monc.	112 0/0	P

VIENNE, LE 16 MARS.

Métalliques, 105 1/4 — Actions de la Banque, 1367 0/0.

PLACE D'ANVERS, LE 24 MARS.

Notre marché de ce jour a généralement présenté peu de mouvement. Les affaires en café se sont bornées à quelques bagattes pour la consommation, aux prix précédemment indiqués.
Sucre bruts — En bonne position, mais sans affaires marquant cette semaine.
Sucre raffiné — Toujours rare et recherché; 2 étoves de candi ont été traitées pour l'exportation aussitôt que mise au marché.
Tabac — Une vingtaine de boucauds Kentucky viennent de se traiter à prix inconnu.
Aucun mouvement marquant à signaler dans nos autres articles.

H. LIGNAC, Impr. du Journal, n° 622, rue du Pot d'Or, à Liège.



Etude du notaire Renoz.

A LOUER EN TOUT OU EN PARTIE
UNE BELLE ET GRANDE

MAISON

AVEC UN MAGNIFIQUE JARDIN, SITUÉE A FRAGNÉE.
S'adresser à M^e RENOUZ, notaire à Liège, rue du Pot-d'Or. 522

A LOUER

UNE BELLE MAISON,

SITUÉE A LIÈGE, RUE DEVANT LES CARMES,
Composée de deux grands appartemens entièrement indépendans, deux cours, deux écuries très-vastes, remises, deux cuisines, etc., etc.
On pourra, si on le désire, louer les appartemens séparément.
S'adresser à M^e RENOUZ, notaire à Liège, rue du Pot-d'Or. 521

VENTE

D'objets de Quincaillerie.

MERCREDI 5 avril 1837, deux heures de relevée, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^e RENOUZ, notaire à Liège, à la vente aux enchères,

D'UNE QUANTITÉ D'OBJETS

DE QUINCAILLERIE FINE,
DITE ARTICLES DE PARIS. 517

LE 3 AVRIL 1837, deux heures de relevée, il sera procédé en l'étude de M^e RENOUZ, notaire à Liège,

**A LA LOCATION AUX ENCHÈRES
D'UNE MAISON,**

AVEC JARDIN,
SITUÉE A LIÈGE, SUR LE PRÉ DE St.-JACQUES.
Celle maison conviendrait parfaitement à un CAFÉ ou autre établissement public de ce genre.
S'adresser à M^e RENOUZ, notaire à Liège, rue du Pot-d'Or. 521

VENTE

D'UNE MAGNIFIQUE COLLECTION

FLEURS ET ARBUSTES.

MERCREDI 29 MARS, 2 heures de relevée, il sera procédé, par le ministère de M^e RENOUZ, notaire à Liège, à la vente aux enchères D'UNE MAGNIFIQUE COLLECTION DE FLEURS ET ARBUSTES, parmi lesquels se trouvent 30 à 40 va-riétés de camélias et beaucoup de fleurs et arbustes rares. — LA VENTE aura lieu rue Basse-Sauvenière. 519

LE 4 AVRIL 1837, dix heures du matin, il sera procédé par devant M. le juge de paix des quartiers du Nord et de l'Est de la ville de Liège, en son bureau, rue derrière le Palais, par le ministère de M^e RENOUZ, notaire à Liège,

**A LA VENTE AUX ENCHÈRES
D'UNE MAISON,**

SISE A LIÈGE, RUE ROTURE, N° 951.
S'adresser à M^e RENOUZ, notaire à Liège, rue du Pot-d'Or. 520

VENTE D'IMMEUBLES.

Le MERCREDI 29 MARS 1837, à une heure de relevée, en l'étude et par le ministère de M^e FRAIKIN, notaire à Chokier, et à l'intervention de justice, il sera vendu publiquement : 1° UN CORPS DE BATIMENT avec JARDINS y annexés, situés à CHOKIER, tenant à la grand-route, Guillaume Renkin et à M^e de Serlobin.
2° UNE PIÈCE DE TERRE, contenant 14 verges grandes, située à J. hay, aboutissant aux propriétés de M. le baron Vandensteen.
3° Et UNE AUTRE PIÈCE, contenant 4 boniers 6 verges grandes, située à Verlainne, joignant à M. de Stockhem et autres.
S'adresser audit notaire pour connaître les conditions. 531

A LE VENDRE CHATEAU

NEUFCHATEAU

SITUÉ COMMUNE DE NEUFCHATEAU, CANTON D'AUBEL,
AVEC JARDINS, BOSQUETS, ETANGS,
D'une contenance de 3 HECTARES 30 ARES environ
PLUS

UN CORPS DE FERME,
Y ATTENANT,

AVEC GRANGE, ECURIE, ETABLES ET ENVIRON
31 HECTARES 55 ARES 71 MILLIARES
DE

VERGERS, PRÉS ET TERRES labourables en dépendant,
Le tout situé en ladite commune de Neufchâteau.

Cette belle propriété, dont le château est construit dans le meilleur goût, est SITUÉE A UNE DEMI-HEURE DE LA GRAND-ROUTE DE BATTICE A MAESTRICHT et jouit de nombreuses et faciles communications avec la ville de Liège. Les bâtimens tant du château que de la ferme, sont dans le meilleur état.

S'adresser pour plus amples renseignements en l'étude à Liège, rue Féronstrée, N. 588, de M^e GILKINET, notaire, et à M. GILLEN, bourgmestre de la commune de Housse. 431

**A VENDRE DE GRÉ A GRÉ,
UNE FERME,**

SITUÉE A QUATRE LIEUES DE LIÈGE,
Dans un des plus beaux sites du canton de Nandrin,
Et environ CENT VINGT-CINQ HECTARES de terre, prés, étangs et bois en dépendans.

2° UNE FERME,

SITUÉE EN SONDOCK, PRÈS DE VILLERS LE TEMPLE
Dont l'exploitation consiste en DOUZE HECTARES de prés à foins et 3 HECTARES de terres arabes.
S'adresser en l'étude à Liège, du notaire KEPPENE, rue St. Hubert, n° 591. 529

VENTE

D'UN BEAU

MOBILIER,

A LA FERME DE LA COUVERTERIE
COMMUNE DE CLERMONT.



MERCREDI ET JEUDI 26 et 27 avril 1837, chaque jour à 11 heures précises, MM. les enfans de M. BAILLY, feront procéder, sous la direction et à la recette du notaire RADELET, résidant à Ougrée,

A LA VENTE PUBLIQUE

DES MEUBLES

ET

EFFETS MOBILIERS.

GARNISSANT LADITE FERME ET DONT LE DÉTAIL SUIVIT :

1° 9 BONS CHEVAUX ET POULAINS,

dont 2 superbes entiers, âgés l'un de 2 ans et l'autre de 3 ans, 2 hongres, de 5 ans, 4 poulainiers de 3 à 7 ans et un poulain d'un an; 20 bêtes à cornes dont 2 beaux taureaux de 1 et 2 ans, 10 bonnes vaches à lait et 8 génisses; 1 verrat, 2 truies, 5 forts cochons dits nourrains; 2 chariots à jantes larges; 3 charrettes, 5 charrues, 6 herses, rouleaux, traits, avaloirs, colliers, selles à limon et autres, chaînes, ustensiles de grange etc.

2° UN TROUPEAU DE 240 BÊTES A LAINE,

Dont 2 bœufs, 60 mères avec leurs agneaux, 50 moutons de 6 dents, 70 antenais et 60 agneaux d'un an; et les meubles-meublans, savoir: gard-robots, commodes, horloges, tables, chaises, litteries, la batterie de cuisine, étains, cuivres, linges de table et autres; la récolte sur pied des durs grains et marsages de cette ferme pour 1837, pommes de terre et enfin tous les autres objets sans aucune réserve qui s'y trouvent, et dont le détail serait trop long.

Le mercredi on vendra les chevaux, les bêtes à cornes, les cochons, les harnais, attirails de labour et ustensiles de grange.

Le 2me, les bêtes à laine, les meubles-meublans et la récolte.

A CREDIT. 413

Etude du notaire Paque.

Le VENDREDI 7 AVRIL 1837, à dix heures, par devant M^e OPHOVEN, juge de paix à Liège, en son bureau rue Neuve derrière le Palais, le notaire PAQUE procédera à la vente

D'UNE BELLE ET SPACIEUSE

MAISON DE COMMERCE

sise à Liège, rue Hocheporte n° 77.

Composée de sept pièces à feu, grands greniers et trois caves, avec porte cochère, grande cour, puits, citerne, écuries pour 16 chevaux, et un jardin muré, d'environ deux verges grandes.

La maison est très ACHALANDÉE et la propriété peut être divisée en plusieurs parties propres à y bâtir.

S'adresser audit bureau ou au notaire pour connaître les conditions, qui laissent à l'acquéreur beaucoup de facilités pour en payer le prix. 484

JEUDI 30 de ce mois, à dix heures, le notaire PAQUE vendra aux enchères publiques, en son étude rue Souverain Pont,

DEUX PIÈCES DE TERRE,

SITUÉES EN LA COMMUNE DE HERMÉE, savoir :

1° UNE DE TRENTE VERGES GRANDES,
détenue par la V^e Loly et les sieurs N. Godin, J. Thoonart et Radoux, en lieu dit à la Croix sur le plein de Lovinfosse, joignant aux enfans Sior et au chapitre de St. Barthélemi.

2° UNE DE 18 VERGES GRANDES,
occupée par le sieur G. Jansen, de Hermée, en lieu dit à la voie de Herstal, joignant aux enfans Sior, aux enfans de Colson et à l'avocat Colson.

Ces deux pièces seront vendues en plusieurs lots et aux conditions que l'on peut connaître en l'étude dudit notaire. 399

MERCREDI 5 AVRIL 1837, à 2 heures de relevée on vendra définitivement et sans réserve, EN L'ETUDE DU NOTAIRE PAQUE, A LIÈGE.

1° UNE MAISON,

SISE A LIÈGE, RUE DU PONT D'AVROY, N° 532.

2° UNE MAISON,

SITUÉE A LIÈGE, RUE D'AMAY, N° 644.

Reconstruite, en grande partie, à neuf en 1836.
On peut voir en l'étude dudit notaire, les conditions de cette vente qui présentent les plus grandes facilités pour le paiement du prix. 467

VENTE

POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

LE LUNDI 3 AVRIL prochain, à 10 heures, le notaire PAQUE exposera en vente aux enchères, devant M. le juge de paix OPHOVEN, en son bureau rue Neuve, derrière le Palais à Liège, les IMMEUBLES ci-après désignés, situés à BRESSOUX, commune de Grivegnée, près Liège :

1° UNE BELLE MAISON, avec environ 10 ares 99 centiares de cotillage y cotigu, joignant aux sieurs Dequinze, Renson, Declaye, Laurenty, Deko et au chemin, occupée par le sieur Balance.

2. 6 ares 53 centiares de cotillage, joignant aux sieurs Heptia et Libert, à la veuve Renson, à un sentier et au chemin.

3. 2 ares 18 centiares de terre, tenant aux sieurs Léonard Collard, Drienne, Mouton, Massart, Chantroine et Laurenty.

4. 2 ares 18 centiares environ de houblonnière, tenant à la veuve Declaye, au chemin et au sieur Conrardy.

5. 4 ares 36 centiares environ de terre, tenant aux sieurs Henard, Pahaut et Crahay.

6. 8 ares 71 centiares environ de terre, traversée par un chemin, tenant aux sieurs Paulus, Belotte, Demease et au chemin.

7. 13 ares 7 centiares environ de terre, joignant ci devant aux sieurs Henard, Jean Renson et Gilles Dewandre.

8. 8 ares 71 centiares de terre, joignant ci devant aux sieurs Gilles Dewandre, Wathieu Libert, Louis Libert et Laurent Sanders.

9. 17 ares 43 centiares environ de terre et pré, tenant aux sieurs André Simonis, Pépinster et Chartier.

10. 8 ares 91 centiares environ de terre en houblonnière, tenant au chemin, à l'enclos Pirnay, à un sentier et au sieur Heptia, exploitée par Jacquet et la veuve Declaye.

11. 4 ares 35 centiares environ de houblonnière, joignant aux sieurs Chantroine, Declaye et Simonis.

12. 4 ares 35 centiares environ de terre, joignant aux sieurs Collard et Henard, exploitée par Jacquet.

13. 17 ares 43 centiares environ de prairie, tenant aux sieurs Drienne, Declaye, Simon Desfresne et à la rivière.

14. 8 ares 71 centiares environ de terre en houblonnière meublée, en lieu dit Murlay, tenant aux sieurs Declaye, Clément, à la veuve Lambert Declaye et au chemin.

Aux conditions qu'on peut voir audit bureau et en l'étude du notaire susdit. 485

Le JEUDI 13 AVRIL 1837, à deux heures et demie de l'après midi, il sera procédé par le notaire BOULANGER, en son étude, rue Hors Château, n° 448,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES DES IMMEUBLES

DONT LA DÉSIGNATION SUIT :

1er LOT.

Une MAISON, cave, étable, bergerie, fournil, cour et jardin d'une contenance d'environ onze ares, situés à Longdoz, à côté, vers la Boverie, du nouveau pont de l'Ourte. Cet immeuble n'est séparé de la rivière que par le chemin de halage, qui doit être converti en un quai, ce qui rendra cette propriété extrêmement agréable; elle joint d'un côté le chemin de halage, d'un autre la nouvelle route, d'un troisième M. Francotte, et du quatrième le sieur Magnée.

2me LOT.

Une PIÈCE DE TERRE, contenant 7 ares 62 centiares, située à Longdoz, tenant du levant Laurent Paquet, midi Laurent Donnay, couchant Pierre Magnée, et du 4me côté à M. Renoz.

3me LOT.

Une HOUBLONNIÈRE, dite Latour, garnie de ses perches, sise à Longdoz, contenant 12 ares 86 centiares, joignant du levant Nicolas Collard, du midi Henri Pirnay, du couchant Léonard Collard, et du 4me côté au chemin.

4me LOT.

Une HOUBLONNIÈRE, dite le Carré-Morceau, située à Longdoz, contenant 6 ares 32 centiares, tenant de trois côtés à Denis Delombay, du midi au sieur Planchart.

5me LOT.

Une PIÈCE DE TERRE dite Chapelle-au-Chêne, à Longdoz, contenant 8 ares 72 centiares, tenant du levant à Léonard Donnay, midi la veuve Dieudonné Drienne, du couchant et du nord au sieur Bodson.

6me LOT.

Une PIÈCE DE TERRE dite l'Autre-Maison, sise à Longdoz, contenant 20 ares 54 millièmes, tenant du levant au chemin, du midi et couchant à Léonard Donnay, et du 4me côté à Arnold Foidart.

Ces immeubles seront vendus libres de toutes charges, aux conditions dont on peut prendre connaissance en l'étude du dit notaire, où les titres sont déposés. 524

VENTE D'IMMEUBLES ET RENTES, PAR LICITATION.



LES MARDI ET MERCREDI 11 et 12 AVRIL 1837, à commencer chaque jour à dix heures du matin, en la maison communale de Dalhem, devant M. le juge de paix du canton de ce nom, à la requête des héritiers de feu M. le docteur DELHEZ, de Charneux, par le ministère de M. FLECHET, notaire à Warsage, à ce commis, il sera exposé en vente publique,

LES IMMEUBLES

DONT LA DÉSIGNATION VA SUIVRE.

ET UN

GRAND NOMBRE DE CAPITAUX ET RENTES FONCIÈRES;

SAVOIR :

PREMIER JOUR, 11 AVRIL.

Commune de Neufchâteau,

CANTON D'AUBEL.

FERME D'AFNAY.

1° Un corps de ferme, composé d'une bonne maison d'habitation, étables, écuries, deux granges, un jardin et une prairie très bien arborée, y attachent, le tout tenant ensemble, situé au hameau d'Afnay, commune de Neufchâteau, d'une surface totale de deux hectares 21 ares 3 centiares (2 boniers 10 verges grandes 14 petites), tenant du levant et couchant à Nicolas Bastin, du nord à la campagne, et du midi au chemin.

2. Une prairie, située au chemin d'Afnay à Warsage, contenant 97 ares 21 centiares (1 bon. 2 v. gr. 6 pet.), tenant du levant audit chemin, et du midi à Dirick Maclot.

3. Une autre prairie, située audit hameau d'Afnay, contenant 15 ares 91 centiares (3 v. gr. 13 p.), tenant du levant à Gilles Cloes, et du couchant à Linotte.

4. Une prairie et jardin avec l'emplacement d'un bâtiment incendié, situé audit hameau d'Afnay, le tout contenant 36 ares 62 centiares (8 v. gr. 8 p.), tenant du levant les représentants Gilles Ruwet, midi la veuve Fabry.

5. Une pièce de terre labourable, située au Thier d'Afnay, contenant 30 ares 51 centiares (7 v. gr.), tenant du levant et midi aux représentants Jacques Cortils, couchant aux représentants Cuvelier.

6. Une terre labourable, située au chemin du Bois, contenant 43 ares 59 cent. (10 v. gr.), tenant du levant l'Homme, du midi audit chemin.

7. Une terre, située au même endroit, contenant 39 ares 23 centiares (9 v. gr.), tenant du levant Gilles Ruwet, midi Jean l'Homme.

8. Une idem, située au lieu dit Hasibière, contenant 17 ares 43 centiares (4 v. gr.), tenant du midi, couchant et nord Gilles Cloes.

9. Une idem, située au lieu dit Wisrotte, contenant 17 ares 43 centiares (4 v. gr.), tenant du midi M. Lejeune, du nord M. Francotte.

10. Une idem, située à la Saule d'Aimen; contenant 14 ares

39 centiares (3 v. gr. 6 p.), tenant du levant la veuve Pierre Fabry, midi M. Lejeune.

11. Une idem, située derrière les Waides d'Afnay, contenant 26 ares 15 cent. (6 v. gr.), tenant du levant Gilles Cloes, couchant Nicolas Bastin.

12. Une idem, située en Regge, contenant 34 ares 87 centiares (8 v. gr.), tenant du midi et couchant M. de Crompiper, nord la demoiselle Descroix.

13. Une idem, située au Mont d'Afnay, contenant 17 ares 43 centiares (4 v. gr.), tenant du levant à M. Lejeune, du midi le notaire Flechet.

14. Une idem, située derrière Mottes, contenant 92 ares 64 centiares (1 bonier 1 v. gr. 5 p.), tenant du levant la V^e Pirson, midi Henri Claessen.

15. Une idem, située au lieu dit Al Heyoul, près la Croix-Madame, contenant 23 ares 10 centiares (5 v. gr. 6 p.), tenant du levant et couchant M. Hardy, midi Revardy, nord M. Smelt.

16. Une idem, située derrière la Hastrée, contenant 28 ares 98 millièmes (6 v. gr. 13 p.), tenant du levant G. Rossius, nord Linotte.

17. Une idem, située au Thier d'Afnay, contenant 30 ares 51 cent. (7 v. gr.), tenant du nord à Martin Linotte, midi Pirson.

18. Une idem, située au lieu dit Long Fossé, contenant 16 ares 35 cent. (3 v. gr. 15 p.), tenant du midi la baronne de Crompiper, couchant M. Denis, nord le notaire Flechet.

19. Une idem, située derrière les Waides d'Afnay, contenant 8 ares 72 cent. (2 v. gr.), tenant du midi Debatice, couchant Donea.

20. Une idem, située à la Beguine, contenant 21 ares 80 centiares (5 v. gr.), tenant du levant la veuve P. Fabry, du couchant H. F. Bastin.

21. Une idem, située dans la Fosse de Loup, contenant 28 ares 98 centiares (6 v. gr. 13 p.), tenant du levant la veuve Legros, couchant M. Francotte.

Commune de Bombaye.

22. Une idem, située au lieu dit Houmar, contenant 43 ares 59 cent. (10 v. gr.), tenant du levant et midi à des sentiers et du couchant à notaire Flechet.

23. Une idem, située dessus Regge, contenant 10 ares 89 cent. (2 v. gr. 10 p.), tenant du levant au sentier d'Afnay, midi aux représentants Denis Nicolas Vervier, couchant M. Gme. Fabry.

24. Une idem, située aux Hayes de Warsage, contenant 69 ares 75 cent. (16 v. gr.), tenant du levant au ruisseau, midi à M. Spitz.

25. Une idem, située à Blan Raina près du sentier de Bombaye à Aubin, tenant à MM. Hardy et Jansen, contenant 26 ares 15 centiares (6 v. gr.)

26. Une idem, sur les Pierreux, de 96 ares 56 centiares (1 bon. 2 v. gr. 3 p.), tenant à Mme. Frankinet, M. Hardy et M. de Reul.

27. Une idem, au même endroit, de 79 ares 12 centiares (18 v. gr. 3 p.), tenant à M. Hardy et à Mme. Frankinet.

28. Une idem, au sentier de Bombaye, de 8 ares 72 centiares (2 v. gr.), tenant à la veuve Dobbstein et au notaire Flechet.

29. Une idem, Al Heyoul près de la Croix de Madame, de 28 ares 55 centiares (6 v. gr. 11 p.), tenant du levant et couchant M. Hardy, nord au chemin.

30. Une idem, aux Hayes de Warsage, de 37 ares 70 cent. (8 v. gr. 13 p.), tenant à la veuve Fabry, M. Lejeune, nord au chemin.

31. Une idem, sur les Pierreux, de 20 ares 05 centiares (4 v. gr. 12 p.), tenant aux enfans Scavie, au sentier, à Henri Lemaire et à Labay.

32. Une idem aux Hautesses, tenant au chemin de Berneau à Warsage, à Mme. Frankinet et à Desaiwe, de la contenance de 37 ares 70 cent. (8 v. gr. 13 p.)

33. Une idem, aux deux Bonniers, de 96 ares 55 centiares (1 bon. 2 v. gr. 3 p.), tenant à M. Grisard, Mme. Frankinet et au notaire Flechet.

Commune de Warsage.

34. Idem, derrière Craesborn, de 37 ares 48 centiares (8 v. gr. 12 p.), tenant du nord et levant M. Spitz, midi M. Francotte.

35. Idem, derrière la Hastrée, de 13 ares 73 centiares (3 v. gr. 3 p.), tenant au large Pasay, à la fabrique de l'église de Neufchâteau et à Fabry.

36. Idem, à Weertermolenwey, de 30 ares 51 centiares (7 v. gr.), commune de Fouron le Comte, tenant à Tency et à M. Lejeune.

Commune de Trembleur.

37. Idem, à la Neuve Waide, de 13 ares 7 centiares (3 v. gr.), tenant du levant et midi à M. l'avocat Desaiwe.

38. Idem, devant Maroux, de 39 ares 23 centiares (9 v. gr.), tenant à un sentier, Gme. Vervier et à l'avocat Desaiwe.

39. Idem, au même endroit, de 13 ares 8 centiares (3 v. gr.), tenant à un sentier, à M. Defabry-Beckers et à M. Desaiwe.

40. Idem, dans la campagne de Housse, de 29 ares 42 centiares (6 v. gr. 15 p.), en la commune de Cheratte, tenant à Fassin et à M. Desaiwe.

41. Idem, dans la même campagne, commune d'Argenteau, de 13 ares 8 centiares (3 v. gr.), tenant à Dethioux, Lonieux et Pliers.

Commune de Saint-André.

42. Une belle maison, grange, étable, puits et une vieille brasserie, avec trois jardins contigus auxdits bâtiments, le tout tenant ensemble, situé au centre du village de St André, d'une contenance d'environ 13 ares 7 centiares (3 v. gr.), tenant à la veuve Biemar et à la place publique.

Le lot se vendra en 2 parties.

43. Une maison, grange, étable, dite du vicaire, au même lieu, tenant à la veuve Biemar et au chemin.

44. Une prairie et jardin, au même lieu, de 21 ares 79 centiares (5 v. gr.), tenant aux bâtiments, à la veuve Biemar et au chemin.

45. Une prairie près du village, tenant à la famille Della et aux représentants Pauchien, de 47 ares 95 centiares (11 verges grandes.)

46. Une prairie et bosquet, de 113 ares 67 centiares (1 bon. 6 v. gr. 1 1/2 p.), dite Bois de St-André, tenant à M. Masset et à M. Fabry-Beckers.

47. Une prairie dite la Fosse, de 71 ares 92 centiares (16 v. gr. 10 p.), tenant à la veuve Biemar et au grand chemin.

48. Une prairie et bosquet, dite Trouelin, de 254 ares 51 centiares (2 bon. 11 v. gr. 10 p.), tenant à la veuve Biemar et au chemin.

49. Une prairie dite Waide Peuchenne, de 38 ares 14 centiares (8 v. gr. 15 p.), tenant à Biemar et au chemin.

50. Une pièce de terre, à Elhaise, de 139 ares 93 centiares (1 bon. 12 v. gr. 2 p.), tenant à la veuve Biemar et à M. Fabry-Beckers.

51. Idem, sous la Haisse, tenant au chemin et à la veuve Biemar, contenant 13 ares 8 centiares (3 v. gr.)

52. Idem, près de la Ferme de Coris, de 41 ares 47 centiares (9 v. gr. 10 1/4 p.), tenant du midi, couchant et nord à M. de Fabry-Beckers.

53. Idem, aux Hrz, de 56 ares 67 centiares (13 v. gr.), tenant du levant au grand chemin, midi Martin Ruwet.

54. Idem, au Chêne, de 34 ares 87 cent. (8 v. gr.), tenant au chemin et à M. de Fabry-Beckers.

55. Idem, au même endroit, dans la commune de Martroux, de 39 ares 23 centiares (9 v. gr.), tenant à M. de Fabry Beckers.

56. Un pré, à Asse, commune de Julemont, de 34 ares 87 cent. (8 v. gr.), tenant à Biemar et à Soxhellet.

DEUXIÈME JOUR, 12 AVRIL.

Commune de Mortier.

FERME DE LA BRUYÈRE.

1° Un corps de ferme, composé de maison d'habitation, écuries, étables, cour, granges, avec jardin et prairie d'assise, de 344 ares 16 centiares (3 bon. 18 v. gr. 18 1/2 p.)

2. Une prairie avec un petit jardin, de 139 ares 18 centiares (1 bon. 11 v. gr. 18 3/4 p.), tenant aux représentants Beugenhousse.

3. Une prairie, nommée Waide-Bietmé, de 39 ares 23 centiares (9 v. gr.), tenant à Guillaume Bruyère.

4. Une idem, nommée Gros Martin, tenant au chemin, de 39 ares 23 centiares (9 v. gr.)

5. Une idem, nommée la Fontaine, tenant au chemin, de 52 ares 95 centiares (12 v. gr. 2 3/4 p.)

6. Une idem, nommée la Neuve Waide, de 142 ares 34 centiares (1 bon. 12 v. gr. 12 3/4 p.), tenant à la prairie d'Assise.

7. Un enclos de terre labourable, de 173 ares 71 centiares (1 bon. 19 v. gr. 16 3/4 p.), tenant au chemin et à la prairie précédente.

8. Un pré faisant partie dudit enclos, de 59 ares 90 cent. (13 v. gr. 1 p.)

9. Un enclos de terre labourable, nommé Boishay, de 317 ares 5 centiares (3 bon. 12 v. gr. 14 1/4 p.), joignant à la prairie d'Assise.

10. Une terre, nommée Grand Enclos, de 359 ares (4 bon. 2 v. gr. 7 p.), tenant au chemin et à Lambert Delhez.

Le tout ne formant qu'un ensemble et une seule exploitation, affermée au sieur Lamb. Barth. Biemar, cultivateur, à ladite ferme, commune de Mortier.

PLUS

UN

GRAND NOMBRE DE CAPITAUX ET RENTES FONCIÈRES;

DONT LE DÉTAIL SERA AUSSI ANNONCÉ ET AFFICHÉ

DANS LA HUITAINE.

S'adresser audit notaire FLECHET, en son étude à Warsage, pour avoir de plus amples renseignements et connaître les conditions de cette vente. 537

PROVINCE DE LIÈGE.

Mercrredi 29 mars 1837, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé, pardevant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, de M. le directeur de l'enregistrement et des domaines à Liège, et des délégués de la commission des actionnaires, à la

Réadjudication des Barrières

ci-après désignées :

- 1° Oleur;
- 2° Marteau;
- 3° Herstal;
- 4° Tilleul;
- 5° Chockier;
- 6° Amay;
- 7° Aux Terres Rouges;
- 8° Yvooz;
- 9° Juprelle;
- 10° Enival.

L'adjudication aura lieu aux enchères et à l'extinction des feux.

Liège, le 23 mars 1837.

Le gouverneur de la province de Liège.

Baron Vandenberghe.